

Assemblée communale du 11 décembre 2014

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 36 citoyens qui participent à cette assemblée du budget 2015.

La présence de l'assistance réjouit toujours le Conseil communal et se traduit par un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 11 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 47 du 21 novembre 2014, par affichage au pilier public, sur le site internet www.echarlens.ch et par avis tout ménage du 25 novembre 2014.

Se sont excusés pour cette assemblée : Messieurs Pierre-André Chevalley et Jean-Pierre Yerly.

Scrutateurs pour la durée de l'assemblée : Messieurs Philippe Gremaud et Frédéric Galley.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette tâche.

M. le syndic rappelle que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages. Il informe aussi que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement, **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2014**
2. **Présentation de la planification financière 2015 - 2019**
3. **Budget 2015**
 - 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Présentation du budget d'investissement – financement – rapport de la commission financière – approbation
 - a) Route de Champotey – réfection des canalisations
 - b) Route de Corbières - présélection
 - c) Ancienne décharge de la Tourbière – investigation technique
 - d) Eau – PIEP et règlement communal

- e) Eau – relevé à distance des compteurs
- 3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des Investissements
- 4. **Nomination d'un membre à la commission financière**
- 5. **Modification du règlement de la commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
- 6. **Informations du Conseil communal**
- 7. **Divers**

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2014

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Présentation de la planification financière 2015 - 2019

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, qui est mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle nous aide à en calculer les incidences financières potentielles, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.9 mios d'ici 2019, comprenant notamment les investissements qui vous seront présentés ce soir :

- la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc,
- l'assainissement du Pont du Forchoux
- la réfection de la route de Montillier et de sa bordure en pavés
- une installation de suppression pour le hameau de Champotey
- une terrasse couverte pour le restaurant de la Croix-Verte
- une place de jeu à côté de terrain du FC
- une participation à une déchetterie intercommunale et à un centre pour les pompiers.

En deuxième phase, nous planifions les charges et les produits des 5 prochaines années (2015 à 2019) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

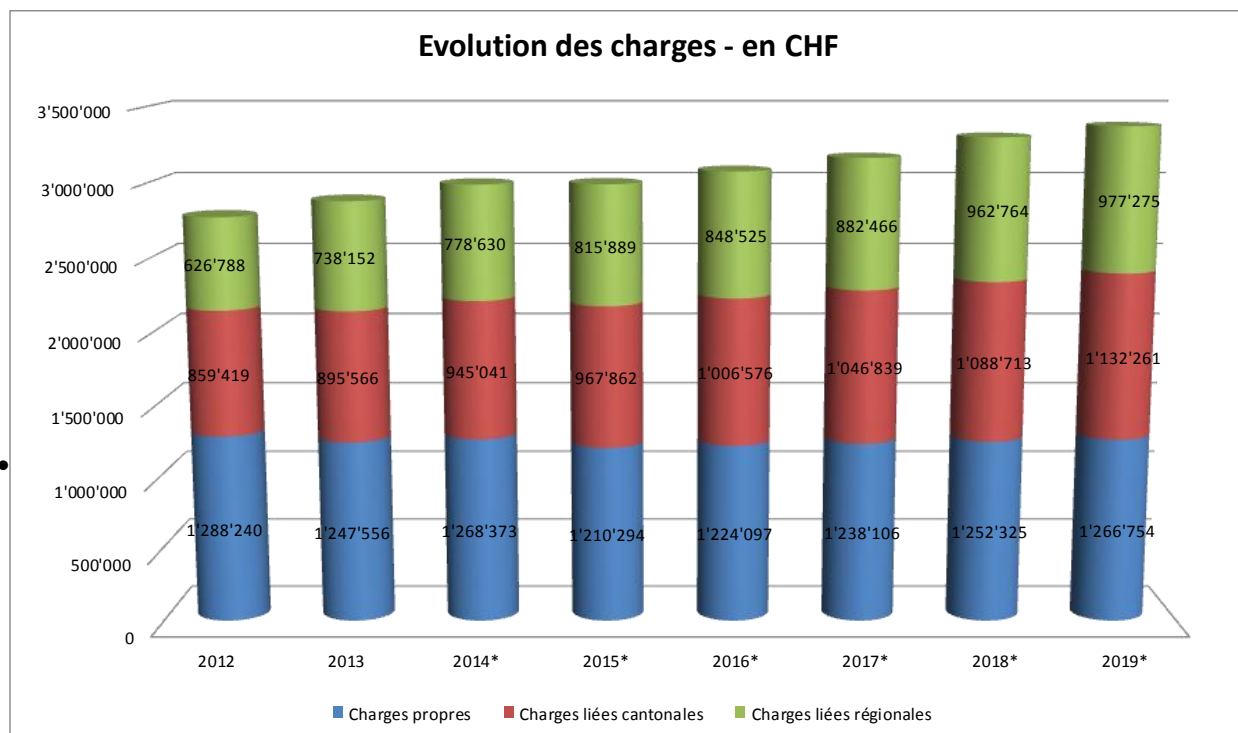
- le taux d'évolution des recettes fiscales
- taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour, dans le cas présent le prochain Cycle d'Orientation de Riaz dès 2018 ou le terme de l'annuité de l'Hôpital de Riaz dès 2019.

En remarque et comme constaté ces dernières années, le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu maîtrisables que sont les recettes conjoncturelles liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles, aussi nous n'en avons considéré qu'une augmentation modérée dans la planification financière.

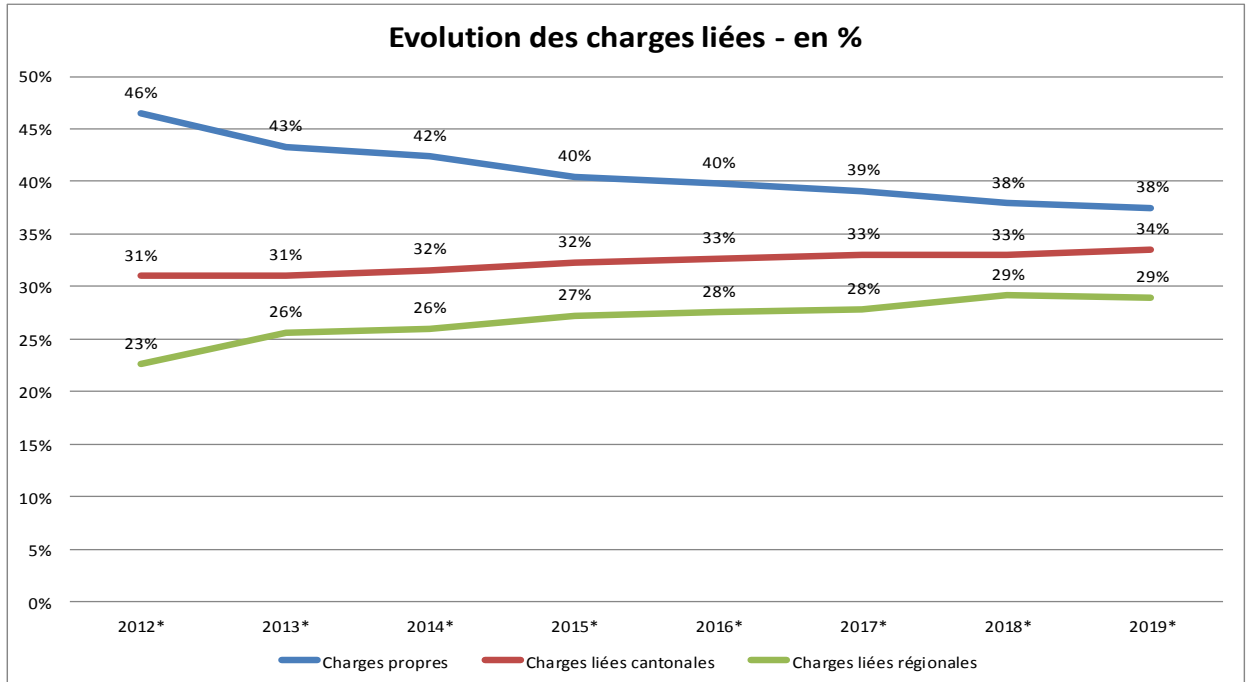
Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes :

- l'évolution des charges en francs :

- * = chiffres selon budget et planification financière



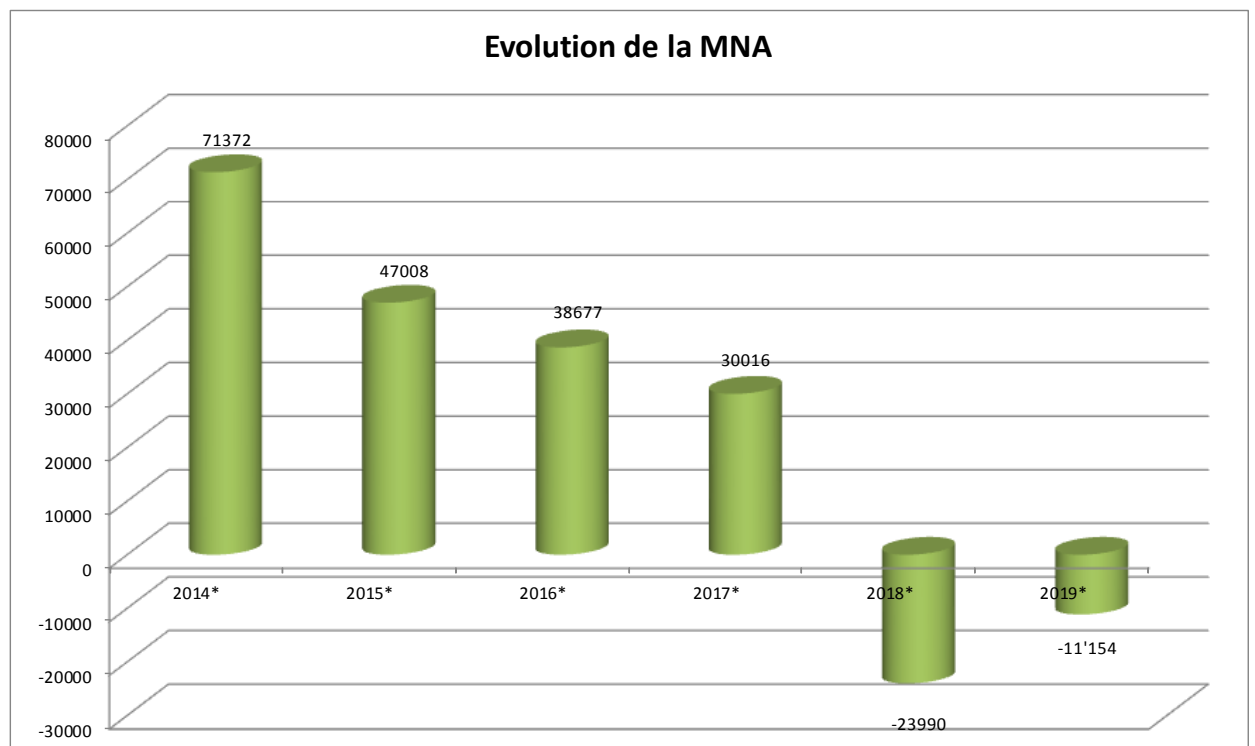
Nous constatons une évolution régulière des charges, en relation aussi avec une augmentation de population modérée mais avérée.



- Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui représentent pratiquement les 2/3 des charges communales.
- Les charges liées régionales devraient à terme encore augmenter avec :
 - L'introduction de la nouvelle loi scolaire qui supprimera les subventions des transports scolaires, bien que l'incidence globale sur notre commune ne soit pas encore connue
 - le développement des infrastructures pour l'accompagnement des personnes âgées
 - le projet de construction d'un centre sportif régional, qui devrait être soumis au vote populaire à fin 2015
 - d'autres infrastructures qui seront rendues nécessaires par le développement démographique important de la région.

- **l'évolution de la marge nette d'auto-financement :**

- MNA représente capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- Son évolution négative résulte de l'augmentation des charges mise en rapport avec une augmentation moindre des recettes
- Le saut constaté en 2018 résulte des premières annuités du CO de Riaz
- Cette évolution est préoccupante puisque les investissements listés dans la planification financière seront en bonne partie nécessaires, mais que les marges planifiées ne permettront pas de les financer.



Cette planification met en exergue le fait que la situation financière de la commune se péjore, et que les produits actuels ne suffiront plus à la commune, dans sa dimension actuelle, pour assumer les tâches qui lui incomberont.

Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au point 3 du tractanda.

3.- Budget 2015

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Concernant la présentation du budget, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Les éléments du budget 2015 est à disposition sur les tables. Ceux-ci sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

M. le syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

02.311.00 – Achat de machines & mobilier

Pour ce poste, seul l'achat d'un panneau d'affichage a été budgété.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

Aucune réfection prévue cette année.

30.351.00 – Participation aux dépenses du Conservatoire

L'augmentation des enfants inscrits augmentent les charges en proportion. 41 enfants pour 2015.

34.365 .00 – Subventions aux sociétés sportives locales

La diminution des subventions aux sociétés sportives locales est due au fait que la commune ne reprend plus le gazon du FC, soit CHF 3'500.00 plus comptabilisés.

46.351.10 – Visites médicales

Ce poste a été aboli dans la mesure où ces frais sont pris en charge par le cercle scolaire.

54.365.30 – Subvention AES La Passerelle

Perte projetée de CHF 25'000.00, répartie à raison de CHF 14'600.00 pour Marsens et CHF 5'400.00 pour Sorens. Ce qui représente un charge de CHF 5'000.00 pour Echarlens.

62.364.10 – Participation : syndicat du Gros Mont/route

Il s'agit de la réactivation de la participation du Rio du Gros Mont, en fait une recapitalisation pour la réfection de la route.

70.312.00 – Achat eau AMER

Achat d'eau s'élevant à CHF 110'000.00 alors que le montant s'élevait à CHF 140'600.00 en 2014. La différence provient d'une erreur qui avait été corrigée en 2013. Le montant actuel est calculé sur ce qui a été facturé en 2014 et la consommation effective 2013.

70.314.00 – Réseau, entretien/rénovation

L'augmentation provient des tâches supplémentaires du fontainier dues à l'introduction de la nouvelle loi sur l'eau.

70.435.00 – Produit de la vente eau

Ce poste est en rapport avec 70.312.00.

71.312.00 – STAP Pré-le-Pont et Fontanoux

Actuellement la commune compte deux stations de pompages.

71.314.00 – Frais d'entretien des installations

Ce sont des frais liés à l'entretien selon le programme PGEE.

71.318.00 – Honoraires et prestations de service

Ce poste correspond au suivi des travaux pour la suite du PGEE.

71.352.00 – Participation STEP Vuippens

Augmentation prévue suite à l'agrandissement en cours à la STEP.

72 – Ordures ménagères

Taux de recouvrement de 73,9 %, au-delà des 70 % requis.

72.318.20 – Déchets verts

La diminution pour ce poste correspond à la nouvelle organisation du dépôt des déchets verts. Toutes les informations seront données au point 6 du tractanda.

75.364.00 – Endiguement de la Sionge

Ce poste correspond à l'amortissement des travaux réalisés sur la commune de Vuadens.

75.364.10 – Syndicat endiguements alpestres

Légère augmentation due à des travaux prévus au Rio de Motélon.

79.318.00 – Frais d'honoraires & prestations service

Un montant de CHF 4'000.00 prévu pour l'élaboration de divers plans, notamment pour les sapeurs-pompiers et la place de jeux.

81.314.00 – Exploitation forêts par la Corporation

Le montant est moindre que le budget 2014 car les coûts d'exploitation ont été jugés plus bas pour exécuter les travaux prévus cet automne

81.435.10 – Vente de bois de service

Le marché du bois c'est plus ou moins maintenu ce qui nous permet de maintenir les prix de vente.

83.365.21 – Entretien SDLG

Notre participation de CHF 3'512.00 pour la création d'un fonds d'entretien.

90.400.00 – Impôt : revenu des personnes physiques

Augmentation de CHF 30'000.00 ce qui correspond aux prévisions du canton.

90.400.30 – Impôt : prestations et bénéfice en capital

Maintien d'un montant de CHF 20'000.00 qui correspond à la moyenne des années précédentes.

90.402.00 – Impôt : contribution immobilière

Augmentation calquée sur les mesures d'économie de l'état qui préconisent une augmentation des valeurs fiscales des immeubles répercutées par les communes.

90.403.00 – Impôt : gains immobiliers et plus-value**90.404.00 – Impôt : mutations immobilières**

Les deux postes sont basés sur une estimation des ventes connues à ce jour.

93. – Péréquations financières

Nous touchons des autres communes un montant de CHF 79'016.00 et pour la péréquation des besoins un montant de CHF 34'737.00. Ce qui correspond à un total reçu de CHF 113'753.00 en diminution légère par rapport à l'année passée mais toujours un montant positif.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2015

Total de charges	CHF 3'001'423.20
Total de revenus	CHF 2'870'319.65

Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 131'103.55, soit un peu plus de 4,57% du montant des revenus.

M. le syndic présente encore un graphique qui visualise l'évolution des résultats des budgets et des boucllements, pour les exercices 2003 à 2013 et précise que les comptes ont jusqu'à cette date toujours été positifs, particulièrement en 2010 (effet du rattrapage des impôts 2008 et 2009 et aussi en 2012 effet marqué des rentrées extraordinaires dues aux opérations immobilières et aux prestations et bénéfices en capital pour un montant de Fr. 191'000.00 au total). Ces boucllements positifs dépendent clairement de ces recettes extraordinaires, qui ne peuvent être budgétées qu'avec prudence.

Nous relevons surtout une détérioration générale des résultats des budgets, négatifs depuis 2006 et qui se péjorent sensiblement depuis 2013. De l'avis du Conseil, cette situation n'est pas viable à moyen terme, et des recettes supplémentaires seront nécessaires à la commune pour assumer toutes les tâches qui lui sont dévolues.

Ce sujet sera repris lors de la prochaine assemblée des comptes, au printemps 2015.

Avant de donner la parole à la commission financière, **M. le syndic** demande s'il y a des questions par rapport aux chiffres soumis.

M. Olivier Gapany aimerait connaître l'évolution en % des charges liées par rapport à l'année passée.

M. le syndic répond que les charges liées cantonales passent de 31 % à 34 %. Selon la planification financière et les charges liées régionales, ce qui nous incombe, qui elles sont passées de 23 % (2012) et actuellement à 27 % et qui pourraient aller jusqu'à 29% du total des charges.

Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** donne la parole à la commission financière, par son président M. Vincent Ducrot, pour son rapport.

3.2. Rapport de la Commission financière

Comme d'habitude, la commission financière a examiné le budget lors d'une réunion avec le Conseil communal, celle-ci a eu lieu le 18 novembre 2014.

Le budget 2015 de notre commune présente un déficit de CHF 131'103.55, ceci pour un total de charge de CHF 3'001'423.20 et de recettes de CHF 2'870'319.65.

Le discours est toujours le même ces dernières années. L'augmentation continue des charges et notamment celle des charges liées inquiète la commission financière. Le report des charges de l'Etat vers les communes a accentué le phénomène. Ces nouvelles charges contribuent à augmenter le déficit prévu par rapport à 2014 de plus de CHF 15'000.00.

La planification financière montre que ce déficit devrait encore se creuser dans le futur. Le seuil critique exigeant une adaptation de l'impôt n'est juste pas encore atteint mais la marge de manœuvre s'est considérablement réduite. Si les comptes 2014 confirment les chiffres du budget, le Conseil communal devra malheureusement aborder ouvertement avec l'assemblée communale la question d'une hausse des impôts.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

La commission financière recommande donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement.

M. le syndic remercie M. Vincent Ducrot pour son rapport et demande si l'assistante souhaite d'autres informations.

Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, et Nicolas Gremaud. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

3.3. Présentation du budget d'investissement – financement – rapports de la commission financière - approbation

3.3. a. 62.503.40 – Route de Champotey – réfection des canalisations

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Jean-Philippe Yerly** qui précise que le caniveau des eaux est complètement bouché, plusieurs passages de caméras et investigations sur les lieux ont confirmés l'état des faits. Il s'avère que le caniveau de cette route s'est complètement affaissé, sachant que celle-ci date des années 1960 et que peu de réfections ont été réalisés sur ce tronçon. L'idée c'est de refaire le caniveau du point 22 au point 24 d'une distance de 95 mètres pour un investissement se montant à CHF 51'000.00.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse des produits des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 51'000.00.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement indispensable au vu de l'état des canalisations.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la Route de Champotey – réfection des canalisations, ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 51'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3. b. 62.503.30 – Route de Corbières - présélection

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Jean-Philippe Yerly** qui explique que ce sont des travaux déjà réalisés. Comme tout le monde a pu le constater, la route cantonale a été complètement refaite depuis l'arrêt de bus direction Corbières jusqu'à la fin du quartier de Montmelley. Pendant les travaux le Service des ponts et chaussées a remarqué que la largeur de la chaussée était trop importante et nécessitait la création d'un îlot au passage à piétons. Le Conseil communal a été mis devant le fait accompli, le passage à piétons et l'îlot étant à la charge de la commune. Par la même occasion, on a décidé de refaire le goudron à l'arrêt du bus devant le restaurant pour éviter un marquage supplémentaire au moment de la réfection de la place du restaurant. L'ensemble des travaux engendrent des frais pour CHF 35'000.00.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par les réserves de la commune. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 35'000.00.

M. Jacques Pugin relève le fait que depuis la réalisation des travaux de l'eau s'écoulent sous la nouvelle couche de finition de la route cantonale vers la route communale. Avec le froid du verglas va se former à cet endroit dangereux. Y-a-t-il eu un défaut à la construction ?

M. le syndic répond que le Conseil communal a aussi remarqué cette problématique et a déjà écrit au Services des ponts et chaussées pour avoir un éclaircissement à ce sujet.

M. Jacques Pugin précise que c'est une bonne réaction car s'il y a quelque chose à faire il ne faudrait pas se retrouver en dehors des délais de garantie et devoir ensuite payer la réparation.

M. Jean-Philippe Yerly précise que la commune a déjà reçu une réponse du SPC que celle-ci stipule que « les revêtements phono-absorbant étant poreux, l'eau s'écoulant à l'intérieur ressort à l'endroit des joints de raccord et qu'ils porteront un soin particulier au salage des zones concernées ». Il va de soi que le Conseil communal ne va pas en rester là et va relancer l'affaire.

M. Jacques Pugin rajoute qu'en effet, il ne faudra pas se contenter de cette réponse.

M. le syndic relève que la remarque est pertinente et que le sujet est sur la table du Conseil communal qui va s'en occuper.

M. Philippe Gremaud a des doutes par rapport à l'emplacement du passage à piétons, notamment au fait que les jeunes descendent de l'arrêt du bus « Bocherens » ne viennent pas jusqu'au café pour traverser la route pour repartir vers le village. Y aurait-il pas fallu faire le passage à piétons vers cet arrêt de bus et non pas vers le restaurant ?

M. le syndic répond que techniquement cela aurait été possible mais il aurait fallu construire un trottoir qui rejoigne un autre trottoir afin que les usagers

soient en sécurité sur tout le tronçon. Une discussion a déjà eu lieu à l'époque mais le problème provient du fait que la place entre l'aménagement actuel de la place de parc du restaurant et le mur situé à l'angle vers Champotey ne suffit pas pour intégrer un passage à piétons. En l'état ce n'est pas possible.

Etant donné que la route est trop large cela aurait été une façon de la rétrécir en mettant un trottoir pour sécuriser les gens et en même temps les faire traverser sur un passage à piétons relève **M. Philippe Gremaud**.

La problématique provient de la route communale explique **M. le syndic** qui est trop étroite pour intégrer encore un passage à piétons.

Cette situation est vraiment aberrante selon **M. Philippe Gremaud** et surtout qu'en cas de problème on pourrait revenir en arrière pour savoir qui a laissé faire les choses de cette façon.

M. le syndic rappelle que le passage à piétons tel que réalisé actuellement est dans les normes et ceci n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Par conséquent, au niveau des normes et des responsabilités, la commune est maintenant en règle et dans les normes mais c'est clair qu'il faut faire un détour et la plupart des gens n'en n'ont pas envie. Dans la situation actuelle on n'a pas la possibilité d'intégrer un passage à piétons sauf si l'on refait toute la place du restaurant et la construction d'un trottoir. Dans les plans du Conseil communal ceci interviendra dans une deuxième phase au moment où il faudra refaire la place du restaurant. Actuellement la situation n'est peut-être pas optimale mais dans les normes.

Préavis de la commission financière :

La commission financière prévoit favorablement cet investissement déjà réalisé.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la Route de Corbières - présélection ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 35'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3. c. 78.501.02 – Ancienne décharge – investigation technique

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Olivier Studer** qui précise que cette investigation technique est la suite de l'investigation historique réalisée durant l'année 2014. Cette investigation historique a donné un cahier des charges qui est en train d'être analysé par le Service de l'environnement. Le bureau Géotest nous a déjà donné un cahier des charges qui annonce que l'on devrait faire des sondages à la pelle mécanique et des prélèvements de matériaux afin de déterminer la nature de matériaux entreposés durant l'exploitation de la décharge depuis les années 1953 jusque vers 1980 ainsi que des échantillons d'eau pour savoir s'il y a de la pollution dans l'étang. Dans l'état actuel on ne sait pas encore si l'on devra faire simplement une surveillance ou un assainissement de la zone mais il semble qu'une surveillance pourrait suffire.

Le coût de l'investissement est de CHF 25'000.00 et les travaux seront

exécutés durant l'année 2015.

M. Bernard Pugin trouve exorbitant de payer un tel prix pour cette investigation technique.

Oui répond **M. Olivier Studer** mais c'est une obligation cantonale.

En cas de travaux, **M. Benoît Pugin** demande à qui reviendrait la facture. Il faut se rappeler que c'était une décharge autorisée.

M. Olivier Studer précise que le Conseil communal n'a pas encore abordé ce sujet et espère devoir se contenter d'une surveillance de cette zone et non d'un assainissement complet. Il faut attendre le résultat de l'investigation technique.

Etant donné qu'il s'agissait d'une décharge sur un terrain communal et alimenté par les citoyens d'Echarlens, **M. le syndic** relève que ce sera certainement la commune d'Echarlens qui va payer les frais le cas échéant.

M. Jacques Pugin demande si le Conseil communal a eu vent d'expériences à sujet par rapport à d'autres communes qui ont dû assainir leur ancienne décharge, notamment à combien peut-on évaluer ces travaux en cas d'assainissement.

Non répond **M. le syndic**, pas à notre connaissance. C'est le but de l'investigation technique qui doit définir plus précisément le volume de matériaux qui sont entreposé et leur teneur en toxicité. C'est le résultat qui va ensuite définir s'il faudra ou pas assainir. En l'état nous ne savons pas si nous devons assainir le site ou pas.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 25'000.00

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer la parole à la commission financière.

Préavis de la commission financière :

Etant donné que c'est une obligation légale, la commission financière préavis favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'Ancienne décharge – investigation technique ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 25'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3. d. 70.501.40 – PIEP et règlement communal

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. David Jonin** qui informe que le PIEP est le plan des infrastructures des eaux potables.

L'art. 13 de la loi sur l'eau potable stipule que les communes sont tenues de distribuer de l'eau potable en quantité suffisante dans les zones à bâtir définies par les plans d'affectation des zones.

Les moyens pour remplir cette obligation :

- Redondance des sources d'approvisionnement
- Collaboration régionale
- Interconnexions
- Financement assuré à long terme
- Suivi des ressources
- Anticipation
- Surveillance des distributeurs tiers

Pour y arriver la méthode passe par l'établissement d'un PIEP et règlement communal qui contient :

- 1) Etat de la situation : diagnostic
- 2) Besoins en eau, bilan hydrique actuel
- 3) Concept futur, financement et cas de crise
- 4) Résultat de l'analyse

Le résultat va définir un coût d'entretien et renouvellement des infrastructures et établir un règlement communal de l'eau selon un règlement type fournit par le canton.

Le PIEP doit être établi par les communes conformément à l'art. 8 de la loi sur l'eau potable (LEP, RSF 821.32.1) du 6 octobre 2011.

Délai pour la réalisation: 4 ans dès l'entrée en vigueur de la LEP le **01.07.2016**.

Coût de l'investissement CHF 40'000.00

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement étant donné qu'il s'agit aussi d'une obligation légale à remplir jusqu'au mois de juillet 2016.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour le PIEP et le règlement communal de l'eau ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 40'000.00, lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3. e. 70.501.50 – Relevé à distance des compteurs

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. David Jonin** qui relève le fait que l'on parle pour cet investissement d'un module radio qui est connecté au compteur existant.

C'est en fait un émetteur radio qui se trouve à l'intérieur d'une voiture qui interroge le module radio à distance, ce qui permet de relever 250 compteurs en 30 min. L'appareil de relevé est déchargé sur une station de traitement. Le fichier de relevé est transmis au logiciel de facturation.

Avantages : plus d'intervention chez le citoyen, temps de relevé des compteurs passe de 40 heures à une heure, diminution des formalités administratives, plus de préparation des cartes de relevé, pas d'envoi de rappel pour les relevés manquant, report des relevés dans le système informatique, diminution des risques d'erreur des relevés, possibilité de faire des relevés plus fréquents, contrôles de fuites plus efficaces. Soit un gain de temps d'environ 70 heures par année.

Le coût de l'investissement à voter est de CHF 25'000.00, ce qui correspond à environs CHF 12.00 par compteur sur 10 ans.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 25'000.00.

M. Nicolas Gremaud demande quel est le délai pour la mise en fonction du module ?

M. David Jonin répond que les travaux d'installation se feront dans le courant 2015 et l'application verra le jour vers la fin 2015, voire le début 2016.

M. Philippe Gremaud demande à qui incombera la charge des CHF 12.00 par compteur, la Commune ou le consommateur ?

M. le syndic répond que c'est la Commune et que ceci correspond au montant total de l'investissement. La location ne sera pas augmentée.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour le relevé à distance des compteurs ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 25'000.00, lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

M. Olivier Gapany demande si cette modification va engendrer des changements de compteurs déjà en place.

M. David Jonin précise que les modules radio seront placés sur le compteur actuel et que la plupart sont compatibles à Echarlens.

M. Philippe Gremaud demande si les modules fonctionnent à piles ou par courant électrique.

M. David Jonin lui répond que c'est un système à pile, celle-ci est activée au moment de l'interrogation du système par radio.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour le relevé à distance des compteurs d'eau ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 25'000.00, lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

Récapitulatif du budget des investissements

M. le syndic donne lecture des anciens et nouveaux investissements. Le montant total des charges du budget d'investissement se monte à CHF 661'645.20.

3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements,

M. le syndic demande s'il y a des questions d'ordre général.

M. Olivier Gapany relève qu'il serait temps de penser à changer le beamer de la grande salle du restaurant.

M. le syndic précise qu'une offre a été demandée mais qu'elle n'a pas encore été remise au Conseil communal, le changement va se faire prochainement.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2015 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

Le budget 2015, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail qui est réalisé avec professionnalisme et précision. Madame Pasquier est une personne dévouée qui assume parfaitement son poste de boursière communale

Applaudissement de l'assistance.

4.- Nomination d'un membre à la commission financière

En vertu de l'article 96, al. 2, de la loi sur les Communes du 1er Janvier 1982, l'assemblée communale élit les membres de la commission financière, composée d'au moins trois membres.

M. Jean-Philippe Yerly a démissionné de cette commission pour rejoindre le Conseil Communal. Nous le remercions bien sûr pour son travail dans cette commission et aussi d'avoir intensifié son engagement dans les affaires communales en rejoignant notre Conseil.

Pour compléter cette commission, le Conseil communal est parti en quête d'un candidat et peut ce soir vous présenter Monsieur Pierre-André Chevalley, né le 26 décembre 1947, marié et père de 2 enfants. Monsieur Chevalley habite la commune d'Echarlens depuis le 1^{er} novembre 2005, au Clos de la Cure (anciennement derrière l'Eglise). Il est au bénéfice d'une formation d'employé de commerce et a travaillé durant 31 ans pour la société Multifiduciaire Fribourg SA, entre autres comme comptable et réviseur. M. Chevalley étant à l'étranger, il a malheureusement dû s'excuser pour cette assemblée.

M. le syndic demande si l'assemblée aurait un ou des autres candidats à présenter ?

Comme ce n'est pas le cas, il propose de procéder à l'élection de M. Pierre-André Chevalley.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent l'élection de M. Pierre-André Chevalley en tant que membre de la commission financière lèvent la main.

Résultat du vote :

M. Chevalley Pierre-André est élu à l'unanimité.

Pour mémoire, la commission financière se composera dès lors des personnes suivantes : M. Vincent Ducrot, président, M. Nicolas Gremaud et M. Pierre-André Chevalley.

5.- Modification du règlement d'épuration

Pour la présentation de ce dossier, **M. le syndic** passe la parole à M. David Jonin, conseiller communal en charge du dicastère de l'épuration.

M. David Jonin explique que suite à l'introduction du règlement-type pour l'épuration, le Canton de Fribourg nous a soumis une modification car une erreur a été constatée à l'article 39a du règlement-type, à savoir :

Art. 39 *Taxe de Base*
a) Pour un fonds **construit** situé en zone à bâtir

N'étant est pas une base légale suffisante devient

Art. 39 *Taxe de Base*
a) Pour un fond ~~construit~~ situé en zone à bâtir

Pour que tous les fonds en zone à bâtir bénéficient d'une garantie de service efficace (maintien de la valeur) et équitable, nous recommandons d'accepter cette modification.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic propose que les personnes qui approuvent la modification du règlement de la Commune d'Echarlens relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, article 39a, tel que présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

La modification du règlement est acceptée à l'unanimité.

6.- Information du Conseil communal

Fusion des communes

M. le syndic précise que la pré-étude, qui consistait à établir un comparatif de fonctionnement des 5 communes, est achevée. L'étape suivante était de sonder les citoyens de Riaz quant à leur volonté de rester indépendants ou leur intérêt à une fusion, fusion côté Rive gauche ou avec Bulle.

Le sondage a été réalisé fin novembre, les résultats sont en cours de dépouillement et devraient être communiqués en principe cette année encore. Les syndicats se rencontreront en début 2015 et définiront la suite à donner à cette étude de fusion en fonction des résultats de la pré-étude de Riaz.

M. Olivier Gapany revient sur la séance qui a été organisée par le PLR local le 9 octobre dernier. Les cinq communes concernées par la fusion de la Rive gauche du lac ont été invitées. Etaient présents les syndicats des 5 communes, M. le Préfet et Mme la Conseillère d'Etat Mme Marie Garnier. Il profite de l'occasion pour remercier M. le syndic d'Echarlens qui a fait l'honneur de sa présence, les orateurs et toutes les personnes qui ont participé à cette réunion. Il encourage tous les citoyens à bien suivre ce sujet.

Déchets verts

M. Olivier Studer informe qu'actuellement les déchets verts sont à déposer à plusieurs endroits.

Afin d'améliorer le confort des citoyens, le Conseil communal a trouvé une solution avec M. Jean-Pierre Philipona, agriculteur. Par conséquent, dès le 1^{er} mars 2015, les déchets verts seront déposés et entreposés près de sa fumière à Fontanoux. Les déchets pourront être déposés de 8h00 à 20h00 du lundi au samedi tous les jours non fériés.

Il demande aux citoyens de ne déposer vraiment que des déchets verts, aucun plastique, aucun aliment cuit, etc.

M. Olivier Gapany revient sur le fait que lors des dernières années cette question des dépôts de branches était déjà récurrente mais il semble que l'on a trouvé maintenant un endroit idéal pour le dépôt des branches.

A l'époque, au moment où le Conseil communal se posait la même question pour trouver l'emplacement idéal pour le dépôt des déchets verts, il avait été question d'éviter d'engendrer un trafic pour la population du hameau de Fontanoux et notamment au carrefour à Fontanoux, un endroit déjà problématique. En amenant tout ce trafic à cet endroit on renforce encore la problématique alors que les gens du quartier sont déjà confrontés à ce problème de circulation.

Il demande au Conseil communal des explications face à sa réflexion, notamment par rapport au trafic vers Fontanoux en plaçant le dépôt de branches chez M. Philipona et si une amélioration du carrefour est prévue?

Tout d'abord et pour répondre à la question du dépôt des branches, **M. le syndic** rappelle que l'on avait le dépôt de branches « En Lyon » endroit pas accepté par le Service des forêts. On a trouvé une solution à côté du stand de tir, un site situé dans la zone de protection de la tourbière. Le Conseil communal a eu des discussions pour pouvoir maintenir le dépôt des branches, non sans difficultés, et celui-ci est autorisé jusqu'à la fin de la législature.

A partir de cette décision, le Conseil communal se devait de trouver une autre solution sachant qu'il voulait depuis longtemps trouver un agriculteur qui reprenne ces déchets. L'étude nous a démontré que c'était une solution intéressante au niveau financier pour la commune et aussi intéressante pour les agriculteurs le cas échéant.

D'autres fermes auraient été mieux situées au niveau de l'accès et pour la circulation mais personne ne s'est manifesté à part M. Jean-Pierre Philipona, raison pour laquelle on a opté pour ce choix.

Pour ce qui concerne l'augmentation de la circulation, ce n'est pas la majorité des citoyens qui vont utiliser le site, sachant que la plupart des propriétaires utilise le mulsching. Seule une partie des citoyens va amener leur gazon une fois par semaine. Le Conseil communal estime que les nuisances ne seront pas trop fortes pour les riverains

M. Philippe Gremaud rappelle de la « Route du Donjon » est une route « Bordiers autorisés » et ne pourra être utilisée pour amener les déchets verts, ce qui résout le problème du carrefour à Fontanoux.

Oui effectivement répond **M. le syndic** et elle restera telle quelle. Les automobilistes devront emprunter la « Route de Fontanoux » et non la « Route du Donjon ».

M. Michael Kamm rajoute qu'il faut attendre la pratique, seul le temps permettra de savoir s'il faudra peut-être renforcer la signalisation ou mettre en place d'autres éléments. Il relève également le trafic impressionnant sur la « Route de Fontanoux ».

M. le syndic avise que l'on va sensibiliser la Police de proximité (Polprox) pour intensifier les contrôles.

Les informations du Conseil communal étant transmises, **M. le syndic** passe la parole à l'assistance.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux rappelle que la maison de Mme Nelly Caille a été mise en vente, une très belle maison. Aussi, elle demande si la commune s'est posé la question d'un éventuel achat de ce bâtiment qui pourrait être utilisé partiellement pour les écoles enfantines.

M. le syndic répond que le Conseil communal y a effectivement pensé, d'autant plus que ce bâtiment situé à proximité de l'école, reste le prix qui est inabordable pour une commune.

Au niveau de la sécurité sur les routes, **M. Benoît Pugin** estime que le Conseil communal devrait réagir par rapport à la sécurité du carrefour de la « Route de Champotey » en face du stand de tir. Les convois agricoles n'étant plus très appréciés sur la « Route de Montilier », les convois agricoles essaient de passer de l'autre côté mais se font régulièrement devancés sur la route de Corbières au moment où ils montent vers Champotey. Il demande la possibilité d'intervenir auprès du SPC pour mettre en place une présélection.

M. le syndic répond que l'on peut essayer d'approcher le SPC à ce sujet. Il rappelle toutefois que pour les routes cantonales, le Canton paie la route alors que les installations sont à la charge des communes. En ce sens, l'élargissement de la route nécessaire à la création de la présélection ainsi que l'entretien de la présélection seraient mis automatiquement à la charge de la commune. Sous réserve aussi qu'ils acceptent d'entrer en matière car ils veulent que les routes cantonales restent roulantes et limitent les chicanes.

M. Benoît Pugin rajoute qu'à terme il faudra y penser car c'est un tronçon dangereux et les véhicules roulent à vive allure.

M. le syndic précise qu'une rencontre avec le SPC aura lieu au mois de janvier et que le sujet sera abordé.

M. Olivier Gapany demande où en est la révision du PAL. Procédure et chapitres traités. Il s'étonne que le Conseil communal n'ait pas donné ponctuellement cette information.

M. le syndic relève qu'à ce stade de la révision du PAL, la commune n'a pas l'obligation d'informer la population. Actuellement nous posons les bases des réflexions et affinons le projet. Une séance d'information aura lieu mais pas dans l'immédiat.

Pour ce qui concerne les périmètres d'habitat à maintenir, **M. le syndic** rappelle que c'était une question qui avait été soulevée lors de la dernière révision du PAL et qui avait été abandonné à l'époque puisque la révision était trop avancée pour inclure ces éléments.

Pour la révision en cours, le Conseil communal s'est reposé les questions par rapport à ces créations de PHM. Pour information, ceci concerne les bâtiments qui n'ont jamais eu d'habitation et qui sont hors de la zone à bâtir, typiquement des vieilles fermes ou des vieilles granges situées dans les hameaux et qui pourraient être rendues constructibles moyennant toute une série de critères à respecter.

Dans notre commune nous avons deux hameaux qui, a priori, rempliraient les critères, c'est le hameau de Champotey et celui de Fontanoux. Une analyse a du reste déjà été faite par notre urbaniste, laquelle a conclu que les deux hameaux remplissaient les critères, notamment assez de granges qui pourraient être transformées et assez proches les unes aux autres.

La phase suivante est de rencontrer le canton pour s'assurer qu'effectivement les critères sont remplis pour faire la demande des PHM dans le cadre de la révision du PAL.

Au terme de cette assemblée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal à qui va sa gratitude pour leur engagement, leur travail et leur appui.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud, et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale, et aussi pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans les diverses commissions ou qui œuvrent dans le cadre du bureau électoral.

En notre nom à tous, il remercie également M. Patrice Gremaud pour le poste de conseiller communal qu'il a occupé jusqu'au 30 septembre 2014.

En charge des bâtiments communaux, des routes et de l'agriculture, il a entre autres dossiers géré les travaux de réfection de la route de Donjon ainsi que de nombreux travaux d'entretien de nos bâtiments et de nos routes.

Patrice, le bon sens qui t'anime, ton efficacité et ton engagement sans faille ont fait de toi une personne très appréciée de tes collègues. Merci encore pour ton engagement.

Il souhaite aussi la bienvenue à M. David Jonin, nouveau conseiller communal en charge des constructions, de l'eau et de l'épuration, ainsi qu'à M. Jean-Philippe Yerly, nouveau conseiller communal en charge des bâtiments communaux, des routes et de l'agriculture. Il leur souhaite de trouver du plaisir et de la satisfaction dans cette fonction, et en notre nom à tous il les remercie très sincèrement de s'investir pour le bon fonctionnement de la commune et pour le bien de leurs concitoyens.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Antoine Gremaud